



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le 22/09/2023

ID : 081-218102572-20230918-2023DEL39-DE



Date de la convocation
12 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-huit septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 23/39

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Corinne PAWLACZYK, Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Dalila GHODBANE, Bernard BENEZECH, Benoît JALBY, Franck GALINIÉ, Béatrice TEULIER, Emile DELPOUX, Patricia RAINESON, Béatrice FARIZON, Marie-Christine VABRE, Michel SALOMON, Murielle COUPLET, Georges MASSON, Patrick SIRVEN, Isabelle BETTINI, Vincent MARTY

Membres Excusés :

Thierry CAYRE pouvoir à Patrick CENTELLES
Camille DEMAZURE pouvoir à David DONNEZ
Nathalie COUVREUR pouvoir à Sylvie FONTANILLES-CRESPO
Laurence GAVALDA pouvoir à Franck GALINIÉ
Marjorie MILIN

Membres absents :

Christophe TAUZIN, Patrick MARIE,

Secrétaire : Dalila GHODBANE

Le quorum est atteint.

Objet de la délibération

**RENOUVELLEMENT
CONVENTION
PLURIANNUELLE DE
MISE A DISPOSITION
D'INSTALLATION
SPORTIVES ENRE LE
CONSEIL
DEPARTEMENTAL
DU TARN LE
COLLEGE SAUT DE
SABO ET LA
COMMEUNE DE
SAINT-JUERY
2021/2023**

RAPPORTEUR : Bernard BENEZECH

La convention qui lie la commune au Conseil Départemental et au collège Saut de Sabo doit être resignée pour la période 2021-2023.

Le Collège utilise les différentes installations sportives de la commune :

- Terrain de tennis, Stade de la Planque

- Gymnase Salengro, complexe sportif de l'Albaret (Terrain synthétique, Salle polyvalente, salle de danse, salle de gymnastique, dojo, terrains et vestiaires)

Le collège Saut de Sabo a la possibilité de déposer le matériel lui appartenant sur les différents sites utilisés.

La mise à disposition des installations est consentie pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2021

Elle prendra fin le 31 décembre 2023.

Nombre de votants:
26

- **Vu** le code général des collectivités territoriales,

- **Entendu** le présent exposé,


Adopté à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE la signature de la convention triennale tripartite avec le Conseil Départemental et le Collège Saut de Sabo.

Le Maire



David DONNEZ



Le secrétaire de séance



Dalila GHODBANE